

Exemples d'Actions TEPos en cours

- Etude de potentiel d'économies d'énergies et de production ENR sur le territoire CCVA.
- Audits énergétique et thermique de plus de 10 000m² sur les bâtiments publics CCVA.
- Etudes internes d'opportunités de projets ENR en financement participatif et citoyen.
- Prêt gratuit d'une « Mallette Energie » aux particuliers du territoire.
- Portage du défi « Familles à Energie Positive » sur le territoire.
- Soutien d'intégration de 2 écoles du territoire à entrer dans le programme ECO-ECOLE.
- Et plus ... dans les 13 actions multi-thématiques sur la transition énergétique du COTEC TEPos.



Retrouvez toutes les informations TEPos sur le site de la CCDB : www.ccdb.fr ...

SERVICE DÉCHETS: CHANGEMENTS IMPORTANTS À COMPTER DU 01/01/17

Planning de collecte

Vous trouverez ci-joint le planning de collecte pour l'année 2017. La CCVA étant dissoute au 31.12.2016, le service de collecte est repris par le SICTOM des 3 Com 25 basé à Baume-Les-Dames. La collecte tous les 15 jours en OM et en tri sélectif reste inchangée, mais les jours de collecte changent.

Facturation du 2^{ème} semestre 2016

Un excédent sur le budget du service déchets permettait de régler mensuellement les factures en attendant de percevoir la redevance des usagers, qui était appelée à terme échu. Pour rappel, une facture en juillet pour la 1/2 du forfait (à régler pour fin septembre) et une facture en janvier de l'année suivante pour la 1/2 du forfait et les levées supplémentaires (au-delà des 12 offertes dans le forfait, à régler pour fin février). Dans le cas de la dissolution, les excédents et biens doivent être répartis entre les communes membres de la CCVA. Les élus ont donc décidé de ne pas facturer la seconde partie de l'année aux usagers qui ont contribué à cet excédent, diminuant ainsi la part revenant à chaque commune.

Nouvelles Modalités de facturation au 1^{er} janvier 2017

A partir du 1^{er} janvier 2017, les règles mises en place par le SICTOM, s'appliqueront aux anciennes communes de la CCVA. Ainsi, la facturation sera établie au nom des occupants des logements et non plus aux propriétaires comme cela était le cas sur la CCVA, excepté certains collectifs ou la facture sera toujours adressée aux bailleurs. Les mises à disposition de bacs et livraisons de bacs-composteurs seront facturées, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. La facturation sera dorénavant composée :

- d'une part fixe de 67 € qui sera appelée à la fin du 1^{er} semestre 2017,
 - d'une part variable, regroupant le nombre de levées effectuées (1.30 €/levée) et le poids correspondant au bac OM (0.33 €/kg): montant appelé en début d'année suivante.
- Modes de paiement : Vous aurez toujours la possibilité de payer vos factures par internet et par prélèvement. Pour les personnes ayant déjà opté pour le prélèvement, un courrier leur sera adressé prochainement, car il sera nécessaire de retransmettre un mandat de

prélèvement SEPA au nom de la nouvelle collectivité.

La collecte sera effectuée par le SICTOM, par contre les factures seront émises par la Communauté de Communes du Doubs Baumoï, qui a délégué cette compétence au SICTOM.

Accès déchèteries

Suite à ces changements de périmètre, la déchèterie de Roulans sera dorénavant gérée par le SYTEVOM basé à Noidans le Ferroux (70) et celle de Bouclans par la communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel basée à Valdahon

Les jours et horaires d'ouverture de ces deux déchèteries resteront inchangés en 2017. Les habitants n'auront par contre plus accès aux autres déchèteries du SYBERT (sauf quelques exceptions qui seront confirmées début 2017 par le SYBERT), mais à celles du SYTEVOM, telle que la déchèterie de Baume-Les-Dames. Le SYBERT enverra un courrier à tous les détenteurs de badge du territoire de la CCVA afin de leur indiquer les nouvelles modalités en fonction de leur commune d'appartenance.

CCVA'ctualités

MOT DU PRÉSIDENT

La Communauté de Communes Vaîte Aigremont sera dissoute le 31 décembre 2016 après 14 années d'existence. Le dernier conseil communautaire a eu lieu le 13/12/2016, ce fut l'occasion de régler quelques délibérations mais aussi de partager un moment de convivialité avec l'ensemble des conseillers communautaires. Vice-président à la création de la CCVA puis Président, je remercie très sincèrement les conseillers communautaires qui m'ont accordé leur confiance. Un grand merci aux membres du bureau qui m'ont accompagné dans les décisions. Enfin une mention particulière à tout le personnel de la CCVA: administratifs, ATSEM et agents TECHNIQUES.

À toutes et à tous je souhaite une bonne adaptation dans la nouvelle structure et une bonne année 2017.

Charles PIQUARD,
Président de la CCVA



RÉFORME TERRITORIALE: REGROUPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS BAUMOIS, VAÎTE-AIGREMONT, DAME BLANCHE BUSSIÈRE AU 01/01/2017

Contexte - Principes

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) énonce le cadre de la réforme territoriale, et notamment l'obligation faite aux Communautés de Communes d'atteindre une taille de 15000 habitants et d'exercer de nouvelles compétences avec date d'application au 01/01/2017. Voir l'article dans le CCV'Actualités de janvier 2016. L'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-22-006 du 22/09/2016 prononce l'extension du périmètre de la CC du Pays Baumoï (CCPB - 25 communes) à 19 communes de la CC Vaîte-Aigremont (CCVA) * ainsi qu'à 15 communes de la CC Dame Blanche-Bussière (CCDBB).

* Les communes de Gonsans et Naisey-les-Granges, par amendements

adoptés par la CDCl, seront rattachées à la CC du Pays de Pierrefontaine-Vercel dès le 01/01/2017. Quant à la commune de Bouclans, elle est engagée dans une procédure pour rejoindre la CC de Pierrefontaine-Vercel au cours de l'année 2017. Le nouvel ensemble ainsi constitué est appelé à former un nouveau territoire intercommunal de 59 communes pour 17140 habitants. Les communes seront représentées par 84 délégués qui siègeront au Conseil Communautaire de la nouvelle entité, dont 19 pour Baume-Les-Dames, 4 pour Roulans, 3 pour Bouclans, 3 pour Pouligney-Lusans, et 1 avec 1 suppléant pour toutes les autres communes. Le regroupement des 3 territoires par extension au Pays Baumoï d'une partie des communes de la CCVA et de la CCDBB, implique

la prise des compétences prévues par la loi et exercées par le Pays Baumoï (communauté d'accueil) au 01/01/2017, ainsi que la dissolution de la CCVA (liquidation de l'actif et du passif).

La préparation du regroupement est réalisée en concertation dans des groupes de travail (éducation, aménagement, environnement, fonctionnement, ...) composés d'élus des 3 entités, et d'un groupe de synthèse composé des membres des 3 bureaux actuels.

Enfin la nouvelle communauté de communes portera le nom de CC Doubs Baumoï et sera basée au siège de l'actuelle CCPB : **12 esplanade du Breuil 25110 Baume-Les-Dames (1^{er} étage). Tél. : 03 81 84 75 90.**

Compétences exercées au 01/01/2017

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	COMPÉTENCES OPTIONNELLES	COMPÉTENCES FACULTATIVES
<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire - Développement économique, dont tourisme - Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés <p>NB : à terme, 7 compétences seront obligatoires, dont Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 01/01/2018, Gestion de l'Eau et de l'Assainissement au 01/01/2020.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et mise en valeur de l'environnement - Politique du logement et du cadre de vie - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions en faveur du développement des réseaux de télécommunications - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Petite enfance, enfance, jeunesse, dont création et gestion d'équipements pour les services périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire - Distribution publique d'électricité - Contingent Service d'Incendie et de Secours (SDIS) - Soutien à la valorisation du petit patrimoine ancien

La dissolution de la CCVA

La sortie de 2 communes implique la dissolution de la CCVA et l'extension du périmètre de l'actuel Communauté de Communes du Pays Baumois aux 19 ex communes de la CCVA. Cette dissolution impose que l'intégralité de l'actif de la CCVA (financier et immobilisation) soit répartie entre les 21 communes avant le 30 juin 2017.

Pour se faire, des clés de répartition ont été validées par le conseil communautaire le 21 novembre 2016. Celles-ci intègrent des critères tels que le nombre d'habitants et l'apport fiscal de chaque commune.

DES SENTIERS DE RANDONNÉES PÉDESTRES ET VTT FRAÎCHEMENT « BALISÉS »

La CCVA est investie dans une démarche sentiers dont l'objectif est la mise en valeur du territoire et de son patrimoine naturel à travers des circuits de randonnées. Cette démarche, qui doit permettre aux habitants de découvrir ou de redécouvrir le territoire et aux touristes de l'explorer, repose sur un réseau de correspondants de sentiers bénévoles qui balisent et entretiennent les différents itinéraires. L'année 2016 a vu sa concrétisation sur le terrain avec le balisage et le nettoyage de 3 sentiers de randonnées

pédestres et de 4 sentiers VTT. Des fiches de randonnées ont également été créées pour faciliter vos balades. Vous pourrez retrouver toutes les informations concernant ces sentiers sur le site de la CCVA onglet tourisme rubrique sentiers pédestres et VTT, puis sur le site de l'office de tourisme de Baume-Les-Dames. Cette démarche doit continuer et se pérenniser sur le nouveau territoire du Doubs Baumois



SERVICE DES ECOLES: RÉTROSPECTIVES 2016

Le service scolaire en quelques chiffres :

Mobilier scolaire : 23 300 euros
Budget fournitures scolaires : 37 800 euros

En 2015 la CCVA s'était engagée dans l'équipement de toutes les écoles maternelles en jeux de cour, nous venons de terminer ce beau projet en équipant les dernières écoles (Bouclans, Dammartin Les Templiers et Saint Hilaire) À Osse le sol d'un jeu de cour (déjà installé) a été remplacé pour améliorer la sécurité des enfants.

Ci-contre : modèle installé à Saint Hilaire

Projet Mémoire sonore : La CCVA s'est engagée financièrement (à hauteur de 4000 €) pour la 2^{ème} année consécutive dans le projet Mémoire Sonore en collaboration avec l'association des Artistes à la Campagne. 4 écoles (Gonsans, Glamondans, Bouclans et Roulans) ont répondu présentes pour s'initier aux percussions, mimes, chant et prise de son afin de créer en fin d'année un événement commun de restitution.

Perspectives 2017 dans les écoles :

Au 01/01/2017 la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) a fait le choix d'exercer la compétence scolaire dans sa globalité (fonctionnement et bâtiments). Tous les agents de la CCVA (dont les communes rejoignent la CCDB) seront transférés (ATSEM, accompagnatrices scolaires et agents d'entretien) soit 24 agents.

RECHERCHE DE PERSONNEL

Afin d'assurer des services de qualité, la nouvelle Communauté de Communes Doubs Baumois est à la recherche de personnes pouvant assurer des remplacements dans les écoles et accueils périscolaires de son territoire sur des postes tels que : ATSEM, agents d'entretien, accompagnateurs scolaires dans les bus, animateurs périscolaires (accueils de loisirs périscolaires, restaurations scolaires). Pour toute information, vous pouvez, dès à présent, contacter le standard de la CCDB au 03 81 84 75 90.



Naisey les Granges et Gonsans rejoignent la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel qui n'exerce pas ces compétences. Les communes reprendront à leur charge la gestion du service scolaire.

Le nouveau territoire comptera environ 1800 élèves répartis sur 25 sites. Afin de gérer au mieux cette compétence un service totalement dédié sera créé.

La compétence périscolaire étant déjà exercée par la CCDB, son action s'étendra désormais sur l'ensemble du nouveau territoire. Aucune inquiétude en janvier, vos prestataires et interlocuteurs (Familles Rurales ou Francas selon les communes) restent les mêmes.

Transports du midi : le service se poursuit dans les mêmes conditions, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ET CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE

Le service continue dans les mêmes conditions et vos interlocuteurs restent Kevin Walkiewicz (CTJ) et Aurore Leu (RAM). Pour toute correspondance : LES FRANCAS 26 Grande Rue 25640 ROULANS.

Attention : Les habitants de Gonsans et Naisey Les Granges devront se rapprocher de la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel.

UNE GRAINE DE TERRITOIRE À ENERGIE POSITIVE (TEPOS) AU SEIN DE LA NOUVELLE

Communauté de Communes du Doubs Baumois

La CCVA et la CAGB se sont engagées en 2015 dans un projet ambitieux, par lequel elles sont devenues lauréates du projet Territoire à Energie Positive (TEPos).

Après bientôt 1an de travail, force de déploiement d'une ENERGIE POSITIVE..., les 2 collectivités en collaboration avec les acteurs du territoire ont réussi à mettre en œuvre un certain nombre d'actions et de projets qui seront les premières pierres du cercle vertueux permettant cette transition.

Le projet TEPoS prévoit de diviser par 2 les consommations d'énergies et de passer la barre des 100 % de consommation d'énergies renouvelables d'ici 2050 sur notre territoire. Il permet d'animer, de valoriser et d'activer les volontés des élus, des entreprises et des particuliers du territoire à travers des actions de sensibilisation, de conseils et la réalisation d'études aboutissant sur des projets concrets et exemplaires. Ceci a pour objectif d'encourager les changements de comportement et d'aider les porteurs d'idées et de projets dans leurs démarches.



De nombreuses actions sont en cours de réalisation sur les thèmes de la rénovation énergétique, des énergies renouvelables, des projets en financements participatifs et citoyens, ainsi que sur la mobilité. Les Maires des communes et les élus de la CCVA ont été moteurs dans cette dynamique et ce projet multithématique.

La nouvelle entité qui prendra vie au 1er janvier 2017 et qui se nommera « Communauté de Communes Doubs Baumois » sera l'objet d'un nouveau projet territorial global avec une « graine de TEPoS » en son sein.